

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313731

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA / MME VÉRONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Rapport annuel 2019 sur l'égalité des femmes et des hommes dans le Département des Bouches du Rhône.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de, sur proposition de Madame la déléguée à la lutte contre les discriminations et de Madame la déléguée aux ressources humaines, , soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

La loi sur l'égalité réelle (loi n° 2014-873 du 4 août 2014) et son décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 a instauré pour les collectivités territoriales l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes, aussi bien dans son fonctionnement interne qu'au sein des politiques publiques menées, en identifiant les orientations et programmes destinés à permettre une amélioration dans ce domaine.

La question des droits des femmes se décline en transversalité, sous des aspects multiples relevant des compétences départementales :

- volet social et insertion,
- santé sexuelle et reproductive,
- petite enfance,
- éducation des collégiens,
- personnes âgées et personnes handicapées.

Dans le Département des Bouches du Rhône, cette question va au-delà des compétences obligatoires, pour se décliner aussi dans les politiques facultatives.

Le document annexé au présent rapport a pour objet de faire, d'une part, un état de la situation interne à savoir un état genré des ressources humaines, et d'autre part des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes en écho à cette avancée législative. Pour sa cinquième édition, il apporte des éclairages supplémentaires sur l'existant et les initiatives 2019 et avance quelques orientations pour 2020.

En interne, les indicateurs en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes au sein des effectifs restent globalement favorables. Un plus grand nombre d'actions de formation et de sensibilisation permettent de lutter contre les stéréotypes, informent ou préparent les agents à plus de mixité.

En termes de politiques publiques facultatives, la délégation « Lutte contre les discriminations » permet de renforcer le soutien aux associations dédiées aux femmes, notamment sur la question des femmes victimes de violences, et dans l'accompagnement au logement.

Parallèlement, dans le cadre de ses missions obligatoires, les interventions du Département sont multiples :

- Actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, contre le système prostitutionnel au sein des centres d'éducation et de planification familiale départementaux et des CeGIDD (centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic du VIH et des IST) via la Protection Maternelle et Infantile et sa Politique de Santé (Direction de la PMIS),
- Maillage de référents dans le domaine des violences faites aux femmes, au sein des 29 maisons départementales de la solidarité (MDS), spécifiquement formés dans le domaine des violences faites aux femmes (Direction des Territoires et de l'Action Sociale),
- Mesures d'aide sociale pour les personnes âgées ou handicapées, appliquant de fait l'égalité de traitement, mais un bilan genré dénombre que les femmes sont plus majoritairement en situation de fragilité,
- Indicateurs relatifs au genre - demandés aux porteurs de projets d'insertion - et diffusion d'une culture de l'égalité pour un égal accès aux dispositifs,
- Promotion de l'égalité filles/garçons auprès des jeunes, et lutte contre les stéréotypes :
 - via des actions ciblées au sein des collèges,
 - par la mixité des séjours sportifs et culturels proposés aux jeunes,
 - par une stricte parité filles-garçons au sein du Conseil départemental des jeunes (CDJ),
- Sensibilisation et prise en charge des jeunes filles, sur le registre de la protection de la jeunesse, à la Maison de l'Adolescent,
- Soutien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'une approche intégrée de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'engagement du Département sur la question de l'égalité femmes-hommes s'inscrit également sur le long terme dans des dispositifs-cadres : rapport de situation comparée (RSC), rapport annuel développement durable (Agenda 2030).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL